

Paris, 6 octobre 2009

**Lettre ouverte adressée à Madame Isabelle Lemesle,
Présidente du Centre des Monuments Nationaux.**

Objet : deuxième siège pour le CMN

Madame la Présidente,

Nous avons été interpellés par de nombreux agents des services du siège quant à leurs inquiétudes concernant le déménagement prochain vers un second site.

A l'occasion de la visite de l'immeuble se situant Porte des Lilas organisée le 10 septembre dernier, nous vous avons fait part de certaines de ces inquiétudes. De plus, nous avons eu la surprise d'apprendre ce même jour que vous envisagiez de faire valider cette opération par le conseil d'administration prévu le 13 octobre prochain.

Le 18 septembre, vous avez adressé à l'ensemble des organisations syndicales représentatives du CMN, un courrier, accompagné de trois pièces jointes dont, la convention de mandat, une étude d'accessibilité ainsi qu'une étude comparative des différents bâtiments visités. Loin de nous rassurer, ces documents, par ailleurs très partiels et incomplets, confirme au contraire nos pires craintes.

Comme vous ne répondez en rien, ou quasiment, aux légitimes questionnements des agents du sièges, nous exigeons avec force des réponses précises et écrites de votre part sur les points suivants :

- Quels seront précisément les directions, les services et le nombre d'agents concernés par un changement de site ? Vous affirmez dans votre courrier que votre objectif est de regrouper les différents sites éclatés. Seraient concernées l'agence comptable, la DAFJ, la DMO et la DDE Cependant, il semble que différents scénarii soient envisagés, on parle notamment de « rapatrier » la direction des éditions à l'hôtel de Sully, on parle aussi du départ de la DDCP et qu'en est-il des services généraux (ex-service intérieur) ? À quelques mois du déménagement, il est impératif de répondre précisément à toutes ces questions.
- Votre choix s'est arrêté sur le site de Porte des Lilas or, et vous en avez convenu le 10 septembre, d'autres immeubles situés au centre de Paris ont été visités. Quels sont les critères qui ont prévalu et qui ont motivé ce choix ? Et ce n'est pas l'étude comparative qui nous a été fournie qui pourra répondre à cette question, tant le document est maigre en informations. En outre, l'agence immobilière qui a été retenue n'a pu proposer que son propre portefeuille d'immeubles. Pourquoi, ne pas avoir sélectionnée une autre agence, comme vous le permettait la convention de mandat ? Serait-ce une volonté délibérée de votre part de mettre en exergue le seul site, à vos yeux valable, en le comparant à d'autres forcément moins attractifs ?
- Dans votre analyse d'accessibilité en transport en commun (cf. annexe 3), il se dégage que la grande majorité des agents verront leur temps de transport allongé (77, 5%). Si en moyenne, le temps de transport passe de 44 à 52 minutes, en réalité, l'accessibilité au site est beaucoup plus complexe pour les salariés déjà pénalisés par la longueur du temps de transport. En effet, 51 personnes mettront plus d'une heure pour se rendre sur le nouveau site contre 31 actuellement. Ces chiffres sont bien évidemment tirés de votre propre

analyse. De plus, l'étude porte sur 156 personnes, de quels agents s'agit-il ? N'aurait il pas été plus pertinent de faire cette même étude par service, surtout pour les services concernés ?

- Dans ces conditions, il est probable que de nombreux agents seront contraint d'utiliser leur véhicule personnel pour se rendre à Porte des Lilas. Aucun parking n'a été prévu sur le site. Quelle réponse apportez vous ? Le « cas par cas » que vous avez évoqué le 10 septembre semble peu réaliste à mettre en œuvre.
- Dans l'hypothèse où les agents d'Émerainville sont concernés, qu'en sera-t-il de leurs aménagements horaires ?
- Quel impact sur la vie quotidienne des agents ? Quelles difficultés dans leur vie professionnelle sachant que certains sont amenés à effectuer des déplacements fréquents en province (problèmes d'accessibilité aux grandes gares parisiennes) et nombreux sont les agents qui travaillent tardivement au-delà des horaires réglementaires. Quelles conséquences sur la santé des agents dans ses nouvelles conditions ? Des aménagements horaires seront-ils envisagés ?
- Quel est le devenir de l'Hôtel de Sully ? Dans votre courrier du 18 septembre, vous affirmez vouloir « *pour les agents qui demeureront à Sully, de bénéficier d'aménagements nouveaux, plus confortables et fonctionnels [...]* ». Comment comptez vous mener à bien ces travaux et à quel coût ? Ces dépenses, feront-elles également l'objet d'une validation en CA ? Par ailleurs, vous souhaitez mettre en location les espaces libérées au niveau du rez-dé-chaussée de l'Orangerie à un restaurateur; le coût des travaux a-t-il chiffré et sera t-il intégré au coût total de l'opération ?

Nous demandons également – en complément des points mentionnés - que nous soient transmis dans les meilleurs délais les documents utiles ayant contribué au choix du site de Porte des Lilas à savoir :

- Un cahier des charges digne de ce nom
- Une étude plus approfondie sur les coûts financiers avec un comparatif des coûts actuels (location et charges) des différents sites avec celui de Porte des Lilas
- Une étude fonctionnelle
- La copie du dossier transmis à France-Domaine.

Alors qu'une telle opération nécessiterait un examen des plus approfondi et surtout un dialogue constant avec les personnels, vous confondez, une fois de plus, vitesse et précipitation. Toujours dans votre courrier du 18 septembre, vous affirmez que « *le mois de novembre sera consacré aux différentes concertations, consultations et informations des agents[...]* » alors que le CA se sera déjà prononcé **le 13 octobre**. Comme à l'accoutumée, vous décidez seule et au mépris des personnels mis devant le fait accompli.

Par ailleurs, après avoir été à la rencontre des agents dans les différents services, nous sommes en mesure de vous affirmer que ce projet est très loin de faire l'unanimité. Entre une réorganisation qui s'est menée au pas de charge, des travaux à l'hôtel de Sully qui se font dans les pires conditions imaginables, des **symptômes de souffrance au travail** qui apparaissent, aujourd'hui un déménagement qui se fait une nouvelle fois dans la précipitation, il serait plus que temps, Madame la Présidente, de mieux considérer les personnels qui sont sous votre autorité.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, nos salutations syndicales.

Pour le SNMH-CGT